

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Palmarolle tenue le lundi 20 janvier 2025 à 19h, au 124 rue Principale, Palmarolle.

SONT PRÉSENTS :

Mairesse ^{Mme} Véronique Aubin

Conseiller ^{Mmes} Josée Aubin
Sabrina Turgeon

^{MM.} Éric Matte

ABSENCE (S) : Nicole Hébert-Trottier

EST ÉGALEMENT PRÉSENT :

Directeur général / Greffier-trésorier Gilles Cossette

Constatation du quorum et de la régularité de la séance du conseil.
Ouverture de la séance à 19 heures et 00 minutes.

Mot de bienvenue de la présidente d'assemblée, madame Véronique Aubin.

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution no 25-01-01

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ;
2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE ;
 - 2.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 DÉCEMBRE 2024 ;
 - 2.2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE - BUDGET DU 18 DÉCEMBRE 2024 ;
 - 2.3 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE - TAUX DE TAXATION DU 18 DÉCEMBRE 2024 ;
3. AFFAIRES EN DÉCOULANT ;
4. DÉPÔT DE RAPPORTS ET DE DOCUMENTS ;
5. DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE ;
 - 5.1 RAPPORT DE CONCILIATION D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIE DU PROJET DE CONVERSION DE LUMINAIRES AU DEL ;
 - 5.2 DEMANDE DE DÉMISSION D'UNE ÉLUE SELON L'ARTICLE 61 DE LA LOI ÉLECTIONS ET RÉFÉRENDUMS DANS LES MUNICIPALITÉS ;
 - 5.3 PARTICIPATION FINANCIÈRE POUR L'ANNÉE 2025 – CORPORATIONS DU TRANSPORT PUBLIC ADAPTÉ D'ABITIBI-OUEST ;
 - 5.4 DEMANDE DE DÉNEIGEMENT DE LA RUE PRINCIPALE DU NO CIVIQUE 101 À 111 ;
 - 5.5 DÉMISSION DE L'ÉLUE OCCUPANT LE SIÈGE #4 ;

6. URBANISME ;
 - 6.1 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE RELATIVE À L'IMMEUBLE DU 771 CHEMIN DE LA SAUVAGINE À PALMAROLLE ;
 - 6.2 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE RELATIVE À L'IMMEUBLE DU 171, 2^E RUE EST À PALMAROLLE ;
7. DEMANDES ET AUTORISATIONS ;
 - 7.1 RÉATTRIBUTION DES DOSSIERS ET RESPONSABILITÉS DES ÉLUS(ES) SUITE À LA DÉMISSION DE LA CONSEILLÈRE AU SIÈGE #4 ;
8. RAPPORT DES DÉPENSES ET REDDITION DES COMPTES À PAYER ;
9. RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL ;
10. PÉRIODE D'INFORMATION ;
 - 10.1 RÉPONSE À LA DEMANDE DE DÉNEIGEMENT DE LA RUE PRINCIPALE DU NO CIVIQUE 101 À 111 DU POINT 5.4 ;
11. SÉCURITÉ INCENDIE ;
 - 11.1 ENTENTE DE SERVICES EN MATIÈRE DE PRÉVENTION DES INCENDIES ET ENTENTE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ INCENDIE ;
12. TRAVAUX PUBLICS ET VOIRIE ;
13. HYGIÈNE DU MILIEU ;
14. DOSSIERS ADMINISTRATIFS ;
 - 14.1. OFFRE DE SERVICE PAR CROISSANCE NORDIQUE INC. POUR ACCOMPAGNEMENT EN RH ;
 - 14.2. VENTE D'IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES MUNICIPALES ;
 - 14.3. OH LAC ABITIBI – APPROBATION DU BUDGET MODIFIÉ DU 24 NOVEMBRE 2024 ;
 - 14.4. AUTORISATION DE SIGNATURE DE DOCUMENTS ;
15. EMPLOYÉS ;
16. AVIS DE MOTION ET ADOPTION DE RÈGLEMENT ;
 - 16.1 AVIS DE MOTION POUR LE 2^E PROJET DE RÈGLEMENT NO 361 SUR LES AFFECTATIONS ET LES ZONES MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO 141 ;
17. PÉRIODE DE QUESTIONS ;
18. SUJETS DIVERS (VARIA) ;
19. LEVÉE DE LA SÉANCE.

Il est proposé par la conseillère Josée Aubin, appuyé par le conseiller Éric Matte et unanimement résolu :

QUE l'ordre du jour présenté par la mairesse, madame Véronique Aubin, soit adopté tel que présenté tout en laissant le point des questions diverses ouvert.

2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 décembre 2024

2.1. Résolution no 25-01-02

Il est proposé par le conseiller Éric Matte, appuyé par la conseillère Sabrina Turgeon et unanimement résolu :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 décembre 2024 soit accepté tel que présenté.

Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire - Budget du 18 décembre 2024

2.2. *Résolution no 25-01-03*

Il est proposé par la conseillère Josée Aubin, appuyé par le conseiller Éric Matte et unanimement résolu :

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 décembre 2024 soit accepté tel que présenté.

Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire - Taux de taxation du 18 décembre 2024

2.3. *Résolution no 25-01-04*

Il est proposé par la conseillère Sabrina Turgeon, appuyé par le conseiller Éric Matte et unanimement résolu :

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 décembre 2024 soit accepté tel que présenté.

3. AFFAIRES EN DÉCOULANT

4. DÉPÔT DE RAPPORTS ET DE DOCUMENTS

5. DÉPÔT DE CORRESPONDANCE

- 5.1 Rapport de conciliation d'économies d'énergie du projet de conversion de luminaires au DEL ;
 - 5.2 Demande citoyenne pour la démission d'une élue selon l'article 61 de la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités ;
 - 5.3 Participation financière pour l'année 2025 – Corporation du Transport Public Adapté d'Abitibi-Ouest ;
 - 5.4 Demande citoyenne de déneigement de la rue Principale du no civique 101 à 111 ;
 - 5.5 Lettre de démission de l'élue occupant le siège #4 ;
-

6. URBANISME

Demande de dérogation mineure relative à l'immeuble du 771, Chemin de la Sauvagine à Palmarolle

6.1. *Résolution no 25-01-05*

ATTENDU que le comité consultatif d'urbanisme (CCU) s'est réuni le 16 décembre 2024 afin d'étudier la demande de dérogation mineure DPDRL240078 (Le garage de 73 m ca est situé à l'intérieur de la marge de recul de 5 m, selon la grille des affectations de la zone 700 villégiatures. Il est présentement à 2.90-3.68 m) ;

ATTENDU que les conseillers ont pris connaissance du procès-verbal du CCU et tiennent compte de leur recommandation d'accepter la demande de dérogation mineure ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Josée Aubin, appuyé par le conseiller Éric Matte et unanimement résolu :

QUE le conseil municipal autorise la dérogation DPDRL2400078 concernant l'immeuble au 771 Chemin de la Sauvagine à Palmarolle.

Demande de dérogation mineure relative à l'immeuble du 171, 2^e Rue Est à Palmarolle

6.2. *Résolution no 25-01-06*

ATTENDU que le comité consultatif d'urbanisme (CCU) s'est réuni le 16 décembre 2024 afin d'étudier la demande de dérogation mineure DPDRL240082 (Le garage attenant dépasse de 4.58 m de la façade de la résidence, le maximum autorisé est de 1.25 m selon l'article 4.4.5 du règlement de zonage. L'erreur a été commise par l'inspecteur lors du permis de construction ;

ATTENDU que les conseillers ont pris connaissance du procès-verbal du CCU et tiennent compte de leur recommandation d'accepter la demande de dérogation mineure.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Éric Matte, appuyé par la conseillère Sabrina Turgeon et unanimement résolu :

QUE le conseil municipal autorise la dérogation DPDRL2400082 concernant l'immeuble au 171, 2^e Rue Est à Palmarolle.

7. DEMANDE ET AUTORISATIONS

7.1. **Réattribution des dossiers et responsabilités des élus(es) suite à la démission de la conseillère au siège #4**

Résolution no 25-01-07

CONSIDÉRANT que suite à une demande citoyenne demandant que l' élu occupant le siège #4 démissionne dû à son inéligibilité à siéger au conseil ;

CONSIDÉRANT que le 16 janvier 2025 le conseil municipal a demandé la démission de l' élue occupant le siège #4;

CONSIDÉRANT que l' élu occupant le siège #4 a remis sa démission le 16 janvier 2025 ;

CONSIDÉRANT que le conseil doit redistribuer les dossiers suivants : Comité consultatif d'urbanisme, Comité d'accès à l'information et la protection des renseignements personnels, Comité MAE, Comité PFAE et Politique familiale MADA ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Josée Aubin, appuyé par la conseillère Sabrina Turgeon et unanimement résolu :

QUE, la nouvelle répartition des dossiers et responsabilités des élus(es) soit répartie ainsi :

Dossiers et responsabilités des élus(es)	Responsable
Comité aréna Rogatien Vachon	Josée / Sabrina
Comité bibliothèque	Josée
Comité centième de Palmarolle	Véronique
Comité consultatif d'urbanisme	Éric / Nicole
Comité d'accès à l'information et la protection des renseignements personnels	Nicole / Josée
Comité de démolition	Nicole / Éric / Josée
Comité des Finances	Tous les conseillers
Comité Jeunesse de Palmarolle	Sabrina
Comité MAE	Véronique / Josée
Politique familiale MADA	Sabrina / Nicole
Comité sécurité civile et publique	
Service incendie	Éric
Comité de travail	Tous les conseillers
Infrastructures	Josée
Lots intra municipaux, environnement et développement du territoire	Éric
OH Lac Abitibi	Sabrina
Réseau d'eau potable, d'eaux usées et travaux publics	Éric
Transport adapté	Nicole
Comité ressources humaines	Tous les conseillers

À noter que la mairesse peut siéger automatiquement sur tous les comités.

8. RAPPORT ET REDDITION DES COMPTES À PAYER

Résolution no 25-01-08

- ATTENDU** que conformément aux dispositions du Code municipal, la Municipalité de Palmarolle a instauré un règlement de gestion contractuelle par la résolution numéro 22-07-183 le 13 juillet 2022 ;
- ATTENDU** que le règlement 337 sur le contrôle et le suivi budgétaire a été adopté le 13 juillet 2022 ;
- ATTENDU** que la Municipalité a choisi d'investir en 2012 dans un logiciel de gestion des commandes, comme outil de gestion permettant d'améliorer le contrôle et le suivi budgétaire ;
- ATTENDU** qu'une procédure administrative d'achat a été instaurée en janvier 2013 ;

CONSIDÉRANT que le Code municipal à l'article 204 au premier alinéa prévoit que le greffier-trésorier paie, à même les fonds de la Municipalité, toute somme de deniers dus par elle, chaque fois que, par résolution, il est autorisé à le faire par le conseil ;

Le conseil municipal a pris connaissance du rapport des dépenses et de la reddition des comptes à payer par le comité de finances ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Josée Aubin, appuyé par la conseillère Sabrina Turgeon et unanimement résolu :

QUE la liste des dépenses, ainsi que la liste des comptes à payer au 31 décembre 2024 excluant les montants en attente, présentés par le directeur général, monsieur Gilles Cossette, soient acceptées telles que présentées, pour un montant total de 86 476,32 \$;

QUE la liste des factures payées, non autorisées par le conseil, présentée par le directeur général, monsieur Gilles Cossette, soit acceptée telle que présentée, pour un montant total de 28 976,80 \$;

QUE la liste des salaires versés, au 31 décembre 2024, présentés par le directeur général, monsieur Gilles Cossette, soit acceptée telle que présentée, pour un montant total de 45 031,24 \$.

Le directeur général et greffier-trésorier, monsieur Gilles Cossette, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles au fond général pour les dépenses autorisées ci-haut mentionnées.

9. RAPPORTS DES MEMBRES DU CONSEIL

10. PÉRIODE D'INFORMATION

10.1 Réponse à la demande de déneigement de la rue Principale du no civique 101 à 111 au point 5.4

QUE le conseil se penchera et évaluera la demande en comité de travail et/ou comité de voirie pour analyser la possibilité d'effectuer les travaux en 2025-2026. Présentement, les contrats de déneigement de l'hiver 2024-2025 ont été attribués.

11. SÉCURITÉ INCENDIE

Entente de services en matière de prévention des incendie et entente en matière de sécurité incendie

11.1 Résolution no 25-01-09

ATTENDU que les ententes sont acceptées par le service et sécurité incendie de Palmarolle ;

ATTENDU qu'un échange de service pour la prévention et l'entraide est convenu selon les modalités inscrites dans les ententes ;

ATTENDU que le directeur général / greffier-trésorier, la mairesse et le directeur du service sécurité incendie doivent signer les ententes.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Josée Aubin, appuyé par le conseiller Éric Matte et unanimement résolu et adopté :

QUE le conseil autorise la mairesse, le directeur général / greffier-trésorier et le directeur du service sécurité incendie à signer conjointement, pour et au nom de la Ville de Palmarolle, les ententes relatives à la présente.

12. TRAVAUX PUBLICS ET VOIRIE

13. HYGIÈNE DU MILIEU

14. DOSSIERS ADMINISTRATIFS

Offre de service par Croissance Nordique Inc. pour accompagnement en RH

14.1. Résolution no 25-01-10

ATTENDU que la santé organisationnelle de la municipalité est une priorité pour les membres du conseil municipal ;

ATTENDU que les membres du conseil municipal veulent unir les employés de la municipalité autour d'une vision commune afin d'être en mesure de réagir aux divers changements et atteindre les objectifs de la municipalité ;

ATTENDU que les membres du conseil municipal sont soucieux d'offrir aux employés un environnement de travail stimulant et attractif ;

ATTENDU que les membres du conseil municipal sont soucieux d'améliorer les relations de travail avec ses employés ;

ATTENDU que la gestion des ressources humaines nécessite une expertise spécifique et que les membres du conseil municipal désirent assurer un support professionnel à tous ses employés ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Sabrina Turgeon, appuyé par le conseiller Éric Matte et unanimement résolu et adopté :

QUE le conseil municipal approuve et vient préciser l'offre de service à intervenir entre la Municipalité de Palmarolle et la firme Croissance Nordique Inc. pour la réalisation d'un diagnostic organisationnel ;

QUE cette nomination est effective à partir du 22 novembre 2024.

Vente d'immeubles pour défaut de paiement des taxes municipales

14.2. Résolution no 25-01-11

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit percevoir toutes taxes municipales sur son territoire ;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt de la Municipalité de transmettre au bureau de la MRC d'Abitibi-Ouest, un extrait de la liste des immeubles pour lesquels les débiteurs sont en défaut de payer les taxes municipales, afin que ces immeubles soient vendus en conformité avec les articles 1022 et suivants du Code municipal.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Josée Aubin, appuyé par le conseiller Éric Matte et unanimement résolu et adopté :

QUE le conseil municipal mandate monsieur Gilles Cossette, directeur général/greffier-trésorier, de transmettre, dans les délais prévus à la loi, au bureau de la MRC d'Abitibi-Ouest, la liste des immeubles présentée au conseil ce jour, pour qu'il soit procédé à la vente desdits immeubles à l'enchère publique, conformément aux articles 1022 et suivants du Code municipal, pour satisfaire aux taxes municipales impayées, avec intérêts, pénalité et frais encourus, à moins que ces taxes, intérêts, pénalité et frais ne soient entièrement payés avant la vente ;

QU'une copie de la présente résolution et du document qui y est joint soit transmise à la MRC et au Centre de services scolaire du Lac-Abitibi.

ANNEXE

Liste des immeubles à être vendus pour non-paiement des taxes :

	Matricule	Lot	Taxes dues (capital, intérêts et pénalité intérêts au 8 janvier 2025)
	2691 76 9123 0 000 0000	5 048 466	8 959.48\$
	2690 26 2526 0 000 0000	5 048 423	4 756.40\$
	2695 82 1720 0 000 0000	5 048 725	5 318.30\$
	2695 89 1577 0 000 0000	5 048 738	4 799.82\$
	2692 80 6672 0 000 0000	5 048 521	29 943.23\$
	3091 15 6106 0 000 0000	5 049 014	6 370.98\$

OH Lac Abitibi – Approbation du budget modifié du 24 novembre 2024

14.3 *Résolution no 25-01-12*

ATTENDU qu'une dépense de 4 862\$ s'ajoute au poste globale # 61000 (Administration), au lieu du montant précédemment non approuvé de 13 341\$;

ATTENDU qu'une dépense de 1 355\$ s'ajoute au poste globale # 62000 (Conciergerie et entretien), au lieu du montant précédemment non approuvé de 17 228\$;

ATTENDU que ces dépenses ont pour effet d'accroître le déficit du bâtiment de Palmarolle, dont la contribution municipale s'élèvera à 4 539\$, au lieu du déficit antérieurement non approuvé de 3 917\$.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Sabrina Turgeon, appuyé par la conseillère Josée Aubin et unanimement résolu et adopté :

QUE le conseil municipal n'approuve pas le budget de la Société d'Habitation du Québec (SHQ) pour l'année 2024 modifié, pour l'OH Lac Abitibi, en date du 24 novembre 2024 tel que présenté mais que la révision finale devrait nous parvenir au courant du mois de février.

Autorisation de signature de documents

14.4 *Résolution no 25-01-13*

Il est proposé par le conseiller Éric Matte, appuyé par la conseillère Sabrina Turgeon et unanimement résolu et adopté :

QUE le conseil municipal mandate le maire / mairesse (maire / mairesse suppléant(e) en l'absence du maire/ mairesse) ainsi que le directeur général / directrice générale (directeur général adjoint / directrice général adjointe en l'absence du directeur général / directrice générale), afin de signer, conjointement **ou** individuellement, les chèques des fournisseurs, de commandites et de paies des employés, les contrats de vente de terrain et actes notariés, les contrats d'entente et d'engagement ainsi que tout autre document pertinent au fonctionnement administratif régulier pour et au nom de la Municipalité de Palmarolle.

15. EMPLOYÉS

16. AVIS DE MOTION ET ADOPTION DE RÈGLEMENTS

16.1. Avis de motion pour le 2^e projet de règlement no 361 sur les affectations et les zones modifiant le règlement de zonage no 141

Avis de motion est donné par le conseiller Éric Matte, qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption, le 2^e projet de règlement no 361 sur les affectations et les zones modifiant le règlement de zonage no 141.

17. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

18. SUJETS DIVERS (VARIA)

19. LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution no 25-01-14

Il est proposé par la conseillère Josée Aubin, appuyé par le conseiller Éric Matte et unanimement résolu et adopté :

QUE la séance soit levée à 20 heures et 07 minutes.

La présidente d'assemblée,

Le secrétaire d'assemblée,

Véronique Aubin
Mairesse

Gilles Cossette
Directeur général /
Greffier-trésorier